PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Les dispositions conventionnelles du transport routier de marchandises

Les spécificités des dispositions communes (pages blanches)

- Le contrat de travail
- Le contingent des heures supplémentaires

  Focus : la compensation obligatoire en repos des sédentaires
- Le délai de justification des absences
- La garantie des frais de santé et la garantie « Incapacité »

Les frais de déplacement

- Les critères de versement des indemnités
- Le nouveau critère de la « pause » par le Bulletin officiel de la sécurité sociale
- Les autres modalités liées au versement des indemnités

Le travail de nuit

- Identification du travail de nuit et du travailleur de nuit
- Les incidences : la durée maximale du travail
- Les compensations au travail de nuit

Les jours fériés et les dimanches

- Les contraintes spécifiques de la règlementation
- Les indemnisations du travail et du chômage des jours fériés

Les spécificités des différentes catégories de salariés (pages de couleur)

- Les périodes d'essai
- La période probatoire des cadres

- Les emplois, les coefficients et les groupes
  - L'attribution du 138M et du 150M

- Les garanties de rémunération
  - L'ancienneté
  - Les garanties annuelles de rémunération
  - La garantie mensuelle d'amplitude
  - Les intempéries
  - La maladie et l'accident du travail
    - La réduction de la carence en cas d'hospitalisation
  - Les congés exceptionnels
    - L'absence en raison de l'hospitalisation d'un enfant
  - Les garanties de rémunération des sédentaires (managers et langue étrangère)

- La durée du travail des exploitants
- La clause de mobilité des TAM et cadres
- Les congés payés : durée minimale et fractionnement du congé principal

Les cessations du contrat de travail

- Le préavis
- Les heures pour recherche d'emploi
- L'indemnité de licenciement des TAM et cadres
- Le départ en congé de fin d'activité
- La procédure de licenciement pour invalidité du permis de conduire

Conclusion : Tout savoir sur les conventions collectives

- La Convention collective : mode d'emploi